Décembre 2024

**POUR DES AVANCÉES DE NOS**

**CONDITIONS DE TRAVAIL !**

La négociation de l’accord Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est une occasion unique pour améliorer nos droits et porter vos attentes auprès de la direction.

🔴 **NOS REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES :**

🔴 **Départ à la retraite :**

* Cérémonies de remerciements pour remercier et honorer les collègues qui partent en retraite.

🔴 **Flexibilité du temps de travail :**

* Forfait jour incomplet à 60 % : Pour offrir une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle.

🔴 **Les conditions de travail :**

* Interdire les réunions pendant la pause déjeuner et après 17h, sauf urgence.
* Améliorer les équipements bien-être : Partenariats avec la mutuelle pour des offres adaptées, mise à disposition d’équipement sportif dans des espaces dédiés.
* Journée Joker : Sur le modèle des 3 jours Joker PNC, nous demandons l’instauration d’une journée Joker pour le personnel au sol.

🔴 **Sur le deuil :**

* **Augmenter les jours de congé en fonction de la distance** :

+1 jour si les obsèques se tiennent à moins de 200 km du domicile du salarié.

+2 jours si elles se tiennent à plus de 200 km.

* **Poser les congés dans un délai de 14 jours calendaires** conformément au délai légal des obsèques.
* Pour un ascendant, descendant, frère/sœur : 1 jour de congé supplémentaire en cas de décès
* Les **droits des couples pacsés** doivent être identiques à ceux des couples mariés.
* Nous demandons une homogénéisation des **hommages aux salariés décédés** par la direction.

**Ces mesures répondent à des besoins concrets :**

* Permettre un accompagnement humain dans les moments difficiles (deuil).
* Valoriser l’engagement des salariés, qu’ils partent en retraite ou qu’ils travaillent au quotidien.
* Améliorer la qualité de vie sur le lieu de travail par des initiatives adaptées et respectueuses.

**Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre,**

**Ensemble, défendons notre avenir**

**Les militants CFE-CGC**